

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 5 DÉCEMBRE 2024

N° VILLE_2024DL094

Date de convocation : 29 novembre 2024

Nombre de conseillers en exercice : 33

OBJET : RAPPORT D'ACTIVITÉ DU SIGERLY - Année 2023

L'an deux mille vingt quatre, le cinq décembre à 19:30 heures le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Alain VIOLLET.

Présents : Alain VIOLLET, Laurence MOULIN, Eddie BREVALLE, Véronique GIROMAGNY, Florent RIVOIRE, Claude COLIN, Christiane PUTHOD, Eric MAILLET, Souade KACI, Michel MALTRAIT, Nathalie RENE, Alain LEGRAS, Saliha MAKHLOUF-MEDJGAL, Christine NONY, Christophe MALMAZET, Nathalie PUVILLAND, Vivien GATCHUESI FEQUENG, Thierry HAON, Marie THIOLAS, François DARTIGUES, Aurélie VILLENEUVE, Henry DUARTE, Mylène ROUCHOUSE - POUGET, Alexandre DIOT, Benoit ERACLAS, Sandra GAUSSUIN-PISKULA, Ghislaine ARCARO, Michel COMOLI

Excusés / pouvoirs : Dominique BABE (donne pouvoir à Souade KACI), Yves MONTANGERAND (donne pouvoir à Henry DUARTE), Sylvie DOMER (donne pouvoir à Christine NONY), Guillaume BOUCHARLAT (donne pouvoir à Benoit ERACLAS), Lilian MORINON (donne pouvoir à Michel COMOLI)

Secrétaires de séance : François DARTIGUES, Benoit ERACLAS

Rapporteur : Alain LEGRAS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 5211-39 ;

Considérant le rapport d'activité du SIGERLY pour l'année 2023 ci-joint,

Le conseil municipal de chaque commune adhérant à un établissement public de coopération intercommunale est destinataire du rapport d'activité annuel.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal.

Cette communication pour information au conseil municipal n'entraîne ni délibération, ni vote.

Vu l'avis favorable de la commission municipale permanente du 25 novembre 2024,

En conséquence, après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **PREND ACTE** du rapport d'activité du SIGERLY pour l'année 2023

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE.

Envoyé en préfecture le 10/12/2024

Reçu en préfecture le 11/12/2024

Publié le



ID : 069-216902734-20241205-VILLE_2024DL094-DE

Les jour, mois, et an que dessus,
au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,